



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Tchernobyl-dessaisissement-du-juge>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Tchernobyl : dessaisissement du juge d'instruction en charge de l'affaire - Une provocation indécente**

17 mars 2011

Tchernobyl : dessaisissement du juge d'instruction en charge de l'affaire - Une provocation indécente

Communiqué commun du 17 mars 2011
de l'Association Française des Malades de la Thyroïde
et du Réseau "Sortir du nucléaire"

Dessaisissement du Juge d'instruction en charge de l'affaire Tchernobyl : une provocation indécente

**Les victimes françaises de Tchernobyl s'indignent de la demande de non lieu du Procureur
Général de Paris et du dessaisissement du Juge d'instruction.**

**Elles seront présentes devant le Palais de Justice de Paris pendant l'audience à huis-clos
de la Cour d'appel du 31 mars 2011 en signe de protestation, et appellent les citoyens à
se joindre à ce rassemblement.**

Au moment où le monde traverse l'une des plus graves calamités nucléaire au Japon et alors que nous commémorons dans quelques semaines le 25ème anniversaire de la tragique catastrophe de Tchernobyl, l'Association Française des Malades de la Thyroïde et le Réseau "Sortir du nucléaire" ont appris avec indignation et consternation que le Procureur Général de la Cour d'appel de Paris a décidé de requérir un non lieu dans l'affaire pénale des mensonges sur les dangers du passage du nuage radioactif de Tchernobyl sur la France.

L'Association Française des Malades de la Thyroïde et le Réseau "Sortir du nucléaire" apprennent également avec stupeur le dessaisissement soudain de la juge d'instruction chargée du dossier, dans l'attente de la décision de la Cour d'appel sur ce non-lieu !

Pour Chantal Lhoir, la co-présidente de l'AFMT, « les victimes françaises de Tchernobyl estiment que cette attitude vise à étouffer l'instruction pénale portant sur la problématique majeure de la communication officielle en direction des populations, lors des catastrophes nucléaires, ce qui est absolument intolérable ».

Marc Saint-Aroman, porte-parole du Réseau "Sortir du nucléaire", voit dans cette décision brutale autant qu'injustifiée "une véritable provocation de la part des autorités françaises, dont l'indécence est d'autant plus incroyable que le monde connaît aujourd'hui une catastrophe nucléaire majeure, et que les Français réclament qu'enfin cessent les mensonges sur le nucléaire et ses graves dangers pour la santé humaine."

L'Association Française des Malades de la Thyroïde et le Réseau "Sortir du nucléaire" en appelle à la sagesse de Monsieur Michel MERCIER, Garde des sceaux, Ministre de la justice, connu pour ses valeurs humanistes, afin qu'aucune entrave ne soit opposée au déroulement normal de l'instruction pénale sur Tchernobyl jusqu'à son terme, pour que cette audience n'ait pas lieu et que cette demande scandaleuse du Parquet soient retirée.

Pour marquer leur indignation, les victimes françaises de Tchernobyl, leurs familles et leurs proches se rendront le 31 mars à Paris à 9h devant le Palais de Justice de Paris.

L'audience de la Cour d'appel devant se tenir à huis clos, nous resterons tous sur le trottoir !

Contacts presse de l'Association Française des Malades de la Thyroïde :

André Crouzet : 06 85 22 71 33

Chantal Garnier : 03 84 52 25 08

Pour les aspects juridiques : Chantal Lhoir : 06 77 61 58 31

AFMT, BP 1, 82700 BOURRET

Permanences du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au tel fax : 05 63 27 50 80 et 03 84 52 25 08

<https://www.asso-malades-thyroide.org/>

Contact presse du Réseau "Sortir du nucléaire" :

Marc Saint-Aroman : 05 61 35 11 06

<https://www.sortirdunucleaire.org/>